



RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) 2018-2019

MRC DE LOTBINIÈRE

26 juin 2019

Mise en contexte

C'est en avril 2015 que le Gouvernement du Québec mettait en place le Fonds de Développement des Territoires (FDT) pour soutenir les MRC dans leurs compétences en développement local et régional. Autrefois réparti sous différentes enveloppes, le FDT représente désormais une enveloppe unique qui sera utilisée sous la base des interventions qui auront été jugées prioritaires par la MRC de Lotbinière. C'est la planification stratégique 14/18 de la MRC de Lotbinière ainsi que la Politique municipalité amie des aînés et de la famille de la MRC de Lotbinière et le plan de développement de la zone agricole de la MRC de Lotbinière qui constituent les documents de références pour établir les priorités d'interventions qui guideront l'utilisation du fonds.

C'est en adoptant la résolution 164-06-2018 le 13 juin 2018 que la MRC de Lotbinière est venue reconfirmer que les 5 priorités d'intervention qui viendraient guider l'utilisation du FDT étaient les suivants :

- 1 S'assurer d'une vision partagée du devenir du territoire de la MRC**
Axes d'intervention 1.1 à 1.5 du formulaire de reddition de compte.
- 2 Assurer l'accessibilité aux services nécessaires pour maintenir et accroître la qualité de vie**
Axes d'intervention 2.1 à 2.12 du formulaire de reddition de compte.
- 3 S'assurer d'un développement économique durable qui repose sur les forces et attraits du territoire**
Axes d'intervention 3.1 à 3.4 du formulaire de reddition de compte.
- 4 Préserver et améliorer la qualité de l'environnement, naturel et humanisé**
Axes d'intervention 4.1 à 1.4 du formulaire de reddition de compte.
- 5 Assurer la promotion et la visibilité du territoire de la MRC**
Axes d'intervention 5.1 à 5.2 du formulaire de reddition de compte.

Ces 5 priorités correspondent aux 5 enjeux exprimés dans la planification stratégique 14/18 de la MRC. Ces dernières répondent en tout point aux objets du FDT et auront permis d'orienter son utilisation. Ces priorités ont été mises en ligne sur le site internet de la MRC de Lotbinière dès leur adoption. Notez que ces 5 enjeux ont à leur tour été subdivisés en axes d'intervention conformément à la planification stratégique 14/18 de la MRC de Lotbinière.

Conformément à l'entente relative au FDT, la MRC de Lotbinière avait également pris l'engagement d'adopter une **Politique de soutien aux entreprises (incluant l'économie sociale)** et une **Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie** afin d'informer la population, les entreprises et les organismes des mesures d'aide qui sont ou seront mises en place par la MRC de Lotbinière ou son mandataire.

Alors que la **Politique de soutien aux entreprises** a été adoptée le 25 novembre 2015 via la résolution 333-11-2015, la **Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie** a été mise à jour en 2017 et a été adoptée le 12 juillet 2017 via la résolution 213-07-2017. Ces deux Politiques ont été mises en ligne sur le site internet de la MRC de Lotbinière.

De plus, comme le permet l'entente relative au fonds de développement du territoire à la section 4, une entente de délégation a été signée avec le CLD de Lotbinière après avoir obtenu l'autorisation du ministre. C'est donc le 12 août 2015, via la résolution 201-08-2015, que la MRC de Lotbinière réitère sa confiance envers le CLD de Lotbinière en lui déléguant son mandat de développement économique et local. Rappelons que le 26 novembre 2014 la MRC de Lotbinière avait exprimé unanimement son désir de maintenir le CLD de Lotbinière en fonction dans ses mandats et instances. Le 12 août 2016, la MRC de Lotbinière confiait également la gestion du FLI et du FLS au CLD de Lotbinière.

Bien qu'au Québec la délégation du mandat de développement économique à un organisme autre que la MRC ne représente qu'environ 50 % des cas, il parut évident en 2015 aux yeux des élus de la région de procéder de la sorte étant donné que l'expertise régionale existait déjà au CLD de Lotbinière et que la population et les entreprises de la région associaient déjà le nom du CLD au mandat qu'il s'est vu confier. C'est le 15 décembre 2015 que le Ministère accusait réception de l'entente de délégation signée avec le CLD.



Période couverte par le présent rapport

Le présent rapport couvre la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019.

Territoire d'application

C'est le territoire de la MRC de Lotbinière qui est couvert par le fonds de développement du territoire. On y retrouve les 18 municipalités suivantes :

1. Dosquet
2. Laurier-Station
3. Leclercville
4. Lotbinière
5. N.D.S.C. d'Issoudun
6. Saint-Agapit
7. Saint-Antoine-de-Tilly
8. Saint-Apollinaire
9. Sainte-Agathe-de-Lotbinière
10. Sainte-Croix
11. Saint-Édouard-de-Lotbinière
12. Saint-Flavien
13. Saint-Gilles
14. Saint-Janvier-de-Joly
15. Saint-Narcisse-de-Beaurivage
16. Saint-Patrice-de-Beaurivage
17. Saint-Sylvestre
18. Val-Alain

Bilan

Pour l'année 2018-2019, le Ministre délègue à la MRC de Lotbinière la gestion d'une somme de 765 570 \$ tirée du fonds de développement des territoires. À ce montant s'ajoute un montant de 8 529,43 \$ correspondant aux intérêts qui ont été générés sur les sommes non versées. Selon les directives obtenues, ce montant ponctuel doit être assimilé au FDT. Pour cette quatrième année, la MRC a engagé une partie des sommes du FDT pour poursuivre les mandats qui faisaient partie des différentes enveloppes que recevait auparavant la MRC. Tout comme l'an dernier, la MRC a confirmé l'engagement à poursuivre ses actions en aménagement du territoire pour un montant équivalent à ce qu'elle recevait auparavant, soit 88 550 \$. Un montant de 252 675 \$ a également été engagé pour poursuivre les actions du CLD de Lotbinière en matière de développement économique et en soutien aux municipalités du territoire. Ce montant représente un montant de 38 000 \$ de plus que celui accordé en 2018-2019 pour réaliser ce mandat.

Projets	Montants versés ou engagés
1. Aménagement du territoire	88 550 \$
2. Développement économique et soutien aux municipalités.	252 675 \$
3. (Volet Pacte-rural 2018-2019) ⁽¹⁾	108 000 \$
4. Soutenir la concertation entre les MRC de Chaudière-Appalaches ⁽²⁾	13 000 \$
5. Plan de communication régionale ⁽³⁾	27 000 \$
6. Développement économique par le projet Entreprendre Ici Lotbinière ⁽⁴⁾	35 000 \$
7. Campus collégial ⁽⁵⁾	10 619,30 \$
8. Campus collégial ⁽⁶⁾	57 275 \$
9. TACA ⁽⁷⁾	5 040 \$
10. Entente MIDI – PMD avec carrefour jeunesse emploi Lotbinière ⁽⁸⁾	11 000\$
11. PDZA – mise en œuvre ⁽⁹⁾	41 168,00 \$
12. Aide alimentaire Lotbinière et Entraide Sainte-Croix ⁽¹⁰⁾	26 000 \$
13. CCE ⁽¹¹⁾	10 609,45 \$
14. Agent de développement MRC ⁽¹²⁾	41 899,68 \$
15. Maison de la famille 100 000\$ sur 3 ans ⁽¹³⁾	33 000 \$
16. Amélioration de la piste cyclable (FARR FDT) ⁽¹⁴⁾	18 630 \$
17. Les amis du moulin du portage ⁽¹⁵⁾	15 000 \$

- (1) Par la résolution 199-07-2018, la MRC de Lotbinière engageait un montant de 108 000 \$ pour maintenir un volet Pacte-rural au Fonds de développement des territoires. Cette enveloppe ne représente que l'enveloppe dédiée aux projets locaux (108 000 \$). En effet, cette même résolution confirmait que la MRC de Lotbinière ne procéderait pas à un appel de projets, sur la période, pour les projets structurants et régionaux considérant que les derniers appels de projets pour ce type de projets sont en baisse et que la MRC dispose d'abondamment de projets prioritaires pour engager ces sommes.
- (2) Par la résolution 015-01-2018, la MRC de Lotbinière engageait un montant de 13 000 \$ sur son budget 2018 pour adhérer à la Table Régionale des Élus Municipaux de Chaudière-Appalaches (TREMCA). Cette adhésion couvre la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019.
- (3) Par la résolution 284-10-2015, la MRC de Lotbinière engageait un montant de 27 000 \$/an sur trois ans pour la réalisation de son plan de communication régional. Le montant affecté au rapport 2018-2019 du FDT correspond au troisième et dernier versement du plan d'action triennal.
- (4) Par la résolution 284-10-2015, la MRC de Lotbinière engageait un montant de 35 000 \$/an sur trois ans pour la réalisation du projet Entreprendre Ici Lotbinière. Le montant affecté au rapport 2018-2019 du FDT correspond au deuxième versement du plan d'action triennal.
- (5) Par la résolution 009-01-2016, la MRC de Lotbinière s'engageait à verser sa contribution du milieu au développement du Campus collégial sur le territoire de la MRC de Lotbinière, soit 10 619 \$ sur quatre ans. Le rapport FDT 2018-2019 fait état du second versement de quatre qui a été versé.
- (6) Par les résolutions 200-07-2018 et 010-01-2019, la MRC de Lotbinière s'engageait à payer le loyer du Campus collégial. Le rapport 2018-2019 indique que le versement de 57 275 \$ a été réalisé. (26 250 \$/session hiver 2018 et 31 025\$/session automne 2018).
- (7) Par la résolution 061-02-2017, la MRC s'engage à payer 5 040 \$ pour l'entente 2018-2019 pour l'entente sectorielle de la Table agroalimentaire de Chaudière-Appalaches.
- (8) Par la résolution 092-03-2017, la MRC s'engage à déposer une demande d'aide financière au MIDI avec la participation du CJE Lotbinière. Le montant de l'engagement initial de 22 000 \$ pris au moment de l'appel de projets 2016-2017 a été bonifié par le MIDI. Donc, un second décaissement de 11 000 \$ a été fait sur la période 2018-2019.
- (9) Par la résolution 021-02-2018, la MRC s'engage à mettre 30 000\$ à la mise en œuvre de son PDZA. Rappelons qu'à ce montant s'ajoute les 11 368,25 \$ qui n'ont pas été dépensés de l'enveloppe 2017-2018.

- (10) Par la résolution 125-04-2017, la MRC s'engage à soutenir les organismes Aide Alimentaire Lotbinière (25 000 \$/an) et Entraide Sainte-Croix (1 000 \$/an).
- (11) Par la résolution 052-02-2017, La MRC confirmait qu'une somme de 10 000 \$ était mise à la disposition du Comité consultation en environnement pour mener à bien différents projets en environnement.
- (12) Embauche d'une agente de développement à la MRC : résolution 145-05-2018
- (13) Par la résolution 144-05-2018, La MRC confirmait l'aide de 100 000\$ sur 3 ans pour l'agrandissement de la maison de la famille dont le premier versement serait en 2019.
- (14) Par la résolution 351-11-2018, La MRC confirmait une contribution totale de la MRC d'une valeur de 10 % du coût du projet soit 18 630 \$ pour l'amélioration de la piste cyclable.
- (15) Par la résolution 281-10-2018, la MRC confirmait l'aide de 15 000 \$ pour compléter le montage financier de travaux de mise à niveau du Moulin du Portage.

Attendu que l'entente signée prévoit une contribution totale de la MRC d'une valeur de 10% du coût du projet;

Aménagement du territoire

L'aménagement du territoire constitue le mandat premier de la MRC de Lotbinière. Autrefois financé en partie par une entente dédiée à cet effet, c'est aujourd'hui le fonds de développement du territoire qui vient permettre à la MRC de Lotbinière de poursuivre ce mandat.

Les résultats nets au 31 décembre 2018 associés au département d'aménagement de la MRC de Lotbinière représentaient 237 623 \$. La contribution du FDT au département d'aménagement a été durant cette période de 88 550 \$.

Sans s'y limiter, les actions suivantes ont été menées durant cette période :

- En 2018, émission de 51 certificats de conformités relatifs aux règlements d'urbanisme locaux sur la période de 2018;
- Produire 6 règlements de modification du SADR
- Préparation de 347 cartes en lien avec l'aménagement du territoire sur la période de 2018;
- Produire au besoin des avis à la protection du territoire agricole du Québec dans différents types de dossiers;
- Tenir 4 réunions du comité d'aménagement du territoire;
- Tenir 4 réunions de la Table UPA-MRC;
- Tenir d'autres réunions: 4 du comité seigneurie et 5 du comité consultatif en environnement
- Tenir 2 consultations publiques;
- Réalisation de la planification stratégique de la MRC (19-22);

Développement économique et soutien aux municipalités

En ce qui concerne le développement économique de la MRC de Lotbinière, la MRC de Lotbinière verse une quote-part au CLD de Lotbinière pour le développement économique de sa région.

En plus, un montant supplémentaire de 252 675 \$ est pris à même le Fonds de développement des territoires (FDT) afin d'assurer plus précisément le développement économique, agroalimentaire et rural en confiant ce rôle et certaines responsabilités au CLD de Lotbinière, tel que signifié dans l'entente à cet effet entre les deux parties.

Depuis 2015, la responsabilité du développement économique a été dévolue aux MRC par le gouvernement du Québec, mais puisque la MRC de Lotbinière peut compter sur un organisme tel que le CLD de Lotbinière pour assurer ce mandat, le développement économique a donc été délégué au CLD de Lotbinière. Ce dernier était déjà en place en 2015 et possédait une équipe multidisciplinaire dynamisant et diversifiant efficacement l'économie de la MRC de Lotbinière depuis de nombreuses années. Il allait de soi que la MRC de Lotbinière devait confier ce mandat au CLD de Lotbinière puisque ce dernier était déjà reconnu par le milieu entrepreneurial.

Le Fonds de développement des territoires (FDT) sert à financer les ressources humaines en place au CLD de Lotbinière afin de maintenir et de maximiser le support technique au développement de l'entrepreneuriat (démarrage, accompagnement, formation, soutien dans les projets d'entreprises, recherche de financement, relève, etc.).

Le CLD de Lotbinière accompagne également les entrepreneurs dans la préparation et la présentation de leur dossier lors d'événements importants. C'est un total de onze (11) employés permanents (10 ressources au CLD et 1 ressource au CDE Lotbinière (jusqu'en septembre)) et 2 employés saisonniers (2 étudiants en période estivale) qui répondent aux besoins des entreprises du territoire de Lotbinière pour la période s'échelonnant du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019. En 2018-2019, l'équipe du CLD de Lotbinière a réalisé un total de 7 565 interventions en aide technique aux entreprises du territoire.

La MRC de Lotbinière fixe annuellement des attentes afin de veiller au développement et au dynamisme du territoire. Le CLD de Lotbinière anime le territoire et joue un rôle de pivot pour la concertation et la mise en œuvre de projets porteurs de développement pour le territoire en s'assurant que ceux-ci adhèrent au plan de travail du Plan stratégique de développement 2019-2022 de la MRC de Lotbinière, au PALÉE et aux autres programmes gouvernementaux.

Le soutien technique à la MRC dans l'élaboration et la mise en place du plan de développement de la zone agricole (PDZA), la coordination des projets touristiques (Tourisme Lotbinière), agroalimentaires (Goûtez Lotbinière), entrepreneuriaux (Entreprendre ICI Lotbinière) ainsi que l'accompagnement des entreprises manufacturières (CDE Lotbinière) ne sont que quelques-uns des exemples de mandats du CLD de Lotbinière. De plus, le CLD de Lotbinière joue un rôle de développeur quant à l'élaboration du plan de travail concernant les Fonds alloués aux appels de projets du FDT (toujours présents en Lotbinière). Le CLD de Lotbinière effectue la réception des projets, la bonification, l'analyse et le suivi de ces derniers et la reddition de comptes au ministère et à la MRC. C'est également le CLD qui accompagne les municipalités dans l'élaboration de leurs plans de développement locaux. En 2018-2019, c'est un total de trois municipalités qui ont été accompagnées pour leurs plans de développement.

Le CLD de Lotbinière, s'assure de répondre à tous les besoins de la MRC de Lotbinière et d'offrir un service de qualité propice à l'épanouissement de l'ensemble du territoire.

Le territoire de la MRC de Lotbinière se résume ainsi :

- 1 280 entreprises (industrielles et commerciales);
- 1 225 exploitants agricoles (acériculture, bovins, production laitière, fruits, etc.) dont près de 50 % en production laitière;
- se démarque par la diversification de son économie.

Projets structurants (volet Pacte-rural 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019)

Par sa Politique de soutien aux projets structurants (PSPS), la MRC de Lotbinière désire améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique, communautaire et environnemental. Elle se donne pour mission de soutenir et d'accompagner les différents acteurs qui offrent un service de première ligne aux citoyens des dix-huit communautés que compose la MRC.

Un des programmes présents dans cette politique est le Programme de soutien aux projets structurants. La PSPS s'inspire du programme du Pacte rural et également des grands enjeux de la MRC de Lotbinière cités dans la Planification stratégique 2014-2018 de la MRC de Lotbinière. Il permet de soutenir, par une aide technique comme financière, tout projet structurant visant à améliorer les milieux de vie de la population de la MRC. La PSPS sera révisée tous les ans en fonction des montants annuels disponibles et des priorités d'intervention.

Critères d'analyses qui guident l'évaluation des projets soumis :

- Le projet s'inscrit à l'intérieur des cinq grandes orientations de développements prévues par la planification stratégique de la MRC de Lotbinière 2014-2018 :
 - S'assurer d'une vision partagée du devenir du territoire de la MRC;
 - Assurer l'accessibilité aux services nécessaires pour maintenir et accroître la qualité de vie;
 - S'assurer d'un développement économique durable qui repose sur les forces et attraits du territoire;
 - Préserver et améliorer la qualité de l'environnement, naturel et humanisé;
 - Assurer la promotion et la visibilité du territoire de la MRC.
- Le nombre de municipalités touchées par le projet;
- La concordance avec un plan de développement local;
- La capacité de gestion du promoteur (réalisations, forces, formations, expériences, etc.);
- La part (pourcentage) du financement demandée au FDT volet Pacte rural, la diversification du financement et l'effet levier;
- L'appui et l'implication du milieu (nombre de bénévoles, contributions diverses);
- L'évaluation des coûts du projet est réaliste;
- L'admissibilité des dépenses;
- Le nombre de personnes touchées par le projet (retombées);
- La durée du projet (pérennité).

Pour le volet régional et structurant, le cumulatif des aides du gouvernement du Québec et du gouvernement du Canada, incluant l'aide provenant du FDT volet Pacte rural, ne peut excéder 80 % des coûts de l'ensemble du projet.

Diversification du financement : Les promoteurs doivent faire la démonstration qu'ils ont épuisé et exploré toutes les sources de financement possibles (ministères, organismes, etc.).

L'effet levier : Pour les projets locaux, l'effet levier est de 1 \$ du promoteur pour 1 \$ du Pacte rural pour toutes les municipalités.

Les projets qui seront ou ont été soutenus en 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019 par le FDT- volet Pacte-rural sont présentés dans le tableau ci-dessous. Le tableau présente les engagements et les sommes versées à la période.

Il est à noter que la MRC de Lotbinière n'a pas été en appel de projets pour la période 2018-2019. Les sommes engagées et/ou déboursées l'ont été dans le cadre des 108 000 \$ affectés aux enveloppes locales de nos municipalités (6 000 \$/municipalité). D'autres projets où la MRC était promoteur ou partenaire ont également été réalisés durant cette période. Le tout est présenté dans le tableau suivant;

Priorité d'intervention	Nom du bénéficiaire	Type de bénéficiaire	Titre du projet	Coût total (lors de l'engagement)	Contribution FDT (engagée)	Contribution FDT (versée)
2015-2016						
3	MRC de Lotbinière	MRC	(PR4-00) Plan de développement	80 000,00 \$	18 000,00 \$	18 000,00 \$
2	COOP de solidarité et de santé du Sud de Lotbinière	ONBL ou COOP	(PR4-01) COOP de solidarité santé du Sud de Lotbinière	585 675,00 \$	26 630,33 \$	26 630,33 \$
3	Moissonneurs solidaires	Entreprise d'économie sociale	(PR4-02) Mise à niveau – Centre de distribution	130 000,00 \$	32 018,56 \$	32 018,56 \$
2	Municipalité de Sainte-Agathe-de-Lotbinière	Municipalité locale	(PR4-03) Ma Famille, Mon village Bonifier l'amélioration du Centre municipal	11 607,46 \$	5 804,03 \$	5 804,03 \$
2	ABC Lotbinière	OBNL ou COOP	(PR4-04) Les nouvelles technologies pour mieux « Vivre en Lotbinière »	58 890,00 \$	35 000,00 \$	35 000,00 \$
2	Municipalité de Saint-Narcisse-de-Beaurivage	Municipalité locale	(PR4-05) Construction d'un skatepark	64 440,00 \$	5 803,83 \$	5 803,83 \$
2	CDC Lotbinière	Entreprise d'économie sociale	(PR4-07) Carrefour des ressources : Vos essentiels en Lotbinière	41 800,00 \$	15 000,00 \$	15 000,00 \$
2	Carrefour des personnes âgées de Lotbinière	Entreprise d'économie sociale	(PR4-09) Accessibilité Santé Aînés	64 000,00 \$	30 000,00 \$	18 536,10 \$
2	Fondation du Cégep de Thetford	Fondation	(PR4-10) Campus collégial de Lotbinière	100 000,00 \$	10 619,30 \$	10 619,30 \$
2	Aide Alimentaire Lotbinière	Entreprise d'économie sociale	(PR4-11) Soutien à la sécurité alimentaire dans Lotbinière	41 300,00 \$	25 000,00 \$	25 000,00 \$
4	OBV du Chêne	OBNL ou COOP	(PR4-13) Plan de gestion de la berce du Caucase sur la portion Nord de la zone du Chêne	14 430,00 \$	1 285,00 \$	1285,00 \$ \$

Priorité d'intervention	Nom du bénéficiaire	Type de bénéficiaire	Titre du projet	Coût total (lors de l'engagement)	Contribution FDT (engagée)	Contribution FDT (versée)
2015-2016 (suite)						
4	Fondation du Domaine Joly-De-Lotbinière	Entreprise d'économie sociale	(PR4-14) 165 ^e anniversaire du Manoir, travaux urgents pour retrouver ses lettres de noblesse	165 143,00 \$	40 000,00 \$	40 000,00 \$
1	MRC de Lotbinière	MRC	(PR4-15) Orthophotos 2015	127 475,00 \$	2 200,00 \$	2 200,00 \$
2	Municipalité de Saint-Janvier-de-Joly	Municipalité locale	(PR4-16) Terrain de balle	28 500,00 \$	5 803,83 \$	5 803,83 \$
2	Municipalité de N.D.S.C. d'Issoudun	Municipalité locale	(PR4-17) Aménagement d'une cuisine	34 173,00 \$	5 803,33 \$	5 803,33 \$
2	Municipalité de Saint-Agapit	Municipalité locale	(PR4-18) Amélioration terrain de baseball	17 074,68 \$	2 733,51 \$	2 733,51 \$
2	Municipalité de Saint-Flavien	Municipalité locale	(PR4-19) Acquisition de nouvelles technologies	10 585,00 \$	548,78 \$	548,78 \$
4	Municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage	Municipalité locale	(PR4-20) Embellissement noyau villageois	11 607,66 \$	5 804,03 \$	5 804,03 \$
5	Municipalité de Sainte-Croix	Municipalité locale	(PR4-21) Enseigne de bienvenue	17 226,46 \$	5 803,83 \$	5 803,83 \$
2	Municipalité de Saint-Apollinaire	Municipalité locale	(PR4-22) Réaménagement de la bibliothèque	21 644,90 \$	5 803,83 \$	5 803,83 \$
2	Municipalité de Saint-Sylvestre	Municipalité locale	(PR4-23) Remorque fermée pour sauvetage	13 088,21 \$	5 804,03 \$	5 804,03 \$
2016-2017						
2	Municipalité de Saint-Édouard-de-Lotbinière	Municipalité locale	(PR4-24) Amélioration de la Champignole et rénovation du chalet des loisirs - phase III	19 121,96 \$	5 803,83 \$	5 803,83 \$
5	Municipalité de Dosquet	Municipalité locale	(PR4-25) Affichage municipal	31 792,44 \$	5 803,83 \$	5 803,83 \$
2	Municipalité de Lotbinière	Municipalité locale	(PR4-26) Réfection de la clôture du terrain de balle municipal	33 295,00 \$	4 491,17 \$	4 491,17 \$

Priorité d'intervention	Nom du bénéficiaire	Type de bénéficiaire	Titre du projet	Coût total (lors de l'engagement)	Contribution FDT (engagée)	Contribution FDT (versée)
2016-2017 (suite)						
5	Municipalité de Saint-Gilles	Municipalité locale	(PR4-27) Affiche électronique	29 972,57 \$	5 803,83 \$	5 803,83 \$
4	Corporation de développement économique et communautaire de Leclercville	Municipalité locale	(PR4-28) (PR5-10) Rénovation Quai de Leclercville	149 468,00 \$	11 804,03 \$	11 804,03 \$
2	Service de transport adapté et collectif de Lotbinière	OBNL ou coop (excluant économie sociale)	(PR5-01) Accès au sans-papier et modernisation	18 633,64 \$	5 000,00 \$	5 000,00 \$
2	ABC Lotbinière	OBNL ou coop (excluant économie sociale)	(PR5-02) Les nouvelles technologies, outil pour mieux connaître mon milieu	18 750,00 \$	15 000,00 \$	15 000,00 \$
2	Corporation touristique de la Chute Ste-Agathe inc.	MRC (ou ville/agglomération signataire du FDT)	(PR5-04) Projet d'améliorations des infrastructures	100 000,00 \$	18 000,00 \$	18 000,00 \$
3	MRC de Lotbinière	OBNL ou coop (excluant économie sociale)	(PR5-06) Pré-inventaire du patrimoine agricole en Lotbinière et outil de sensibilisation	24 000,00 \$	12 000,00 \$	12 000,00 \$
2	Municipalité de Dosquet	Municipalité locale	(PR5-09) Étude de marché concernant l'implantation d'une station-service	3 000,00 \$	1 375,00 \$	1 375,00 \$
5	Municipalité de Sainte-Croix	Municipalité locale	(PR5-11) Enseigne de bienvenue	18 764,00 \$	6 000,00 \$	6 000,00 \$

Priorité d'intervention	Nom du bénéficiaire	Type de bénéficiaire	Titre du projet	Coût total (lors de l'engagement)	Contribution FDT (engagée)	Contribution FDT (versée)
2017-2018						
2	Municipalité de Laurier-Station	Municipalité locale	(PR4-29) Inscription en ligne et système informatique	9 305,00 \$	3 287,50 \$	3 287,50 \$
2	Municipalité de Sainte-Agathe-de-Lotbinière	Municipalité locale	(PR5-12) Plan de développement	12 500,00 \$	6 000,00 \$	6 000,00 \$
2	Municipalité de Dosquet	Municipalité locale	(PR5-13) (PR6-01) Aire de jeux	22 221,00 \$	10 625,00 \$	10 625,00 \$
2	Municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage	Municipalité locale	(PR5-14) Embellissement volet 3	12 380,00 \$	6 000,00 \$	6 000,00 \$
2	Municipalité de Saint-Janvier-de-Joly	Municipalité locale	(PR5-15) étude de marché –Station service	2 250,00 \$	1 125,00 \$	1 125,00 \$
4	Municipalité de Leclercville	Municipalité locale	(PR6-02) Quai de Leclercville	67 258,00 \$	6 000,00 \$	6 000,00 \$
5	Corporation de développement du Mont Sainte-Marguerite	OBNL ou coop (excluant économie sociale)	(PR6-03) Lumens Militar - Étude de faisabilité et conceptuelle de Dufour Maison de Création	19 550,00 \$	13 640,00 \$	13 640,00 \$
4	Fondation du Domaine Joly-de-Lotbinière	Entreprise d'économie sociale	(PR6-06) Produire et distribuer de l'eau potable	13 169,00 \$	10 535,00 \$	10 535,00 \$
5	Municipalité de Sainte-Croix	Municipalité locale	(PR6-09) Installation de noms de rues personnalisées	30 003,00 \$	6 000,00 \$	6 000,00 \$
2018-2019						
5	Municipalité de Lotbinière	Municipalité locale	(PR4-30) (PR5-15) (PR6-11) Travaux de restauration au Calvaire Saint-Eustache	17 380,00 \$	8 690,00 \$	8 690,00 \$
2	Municipalité de Saint-Flavien	Municipalité locale	(PR4-31) Afficheurs de vitesse pédagogiques	22 512,00 \$	11 255,05 \$	0,00 \$
2	Municipalité de Laurier-Station	Municipalité locale	(PR4-32) Écran Numérique	42 859,00 \$	20 516,53 \$	0,00 \$
2	Municipalité de Saint-Sylvestre	Municipalité locale	(PR5-17) (PR6-12) Bandes de patinoires	41 578,00 \$	12 000,00 \$	12 000,00 \$

Priorité d'intervention	Nom du bénéficiaire	Type de bénéficiaire	Titre du projet	Coût total (lors de l'engagement)	Contribution FDT (engagée)	Contribution FDT (versée)
2018-2019 (suite)						
4	Municipalité de N.D.S.C. d'Issoudun	Municipalité locale	(PR5-18) Pancartes d'accueil aux entrées du village	8 000,00 \$	4 000,00 \$	4 000,00\$
2	Municipalité de Saint-Janvier-de-Joly	Municipalité locale	(PR5-20) Sécurité routière	7 365,00 \$	3 682,50 \$	0,00\$
2	Municipalité de N.D.S.C. d'Issoudun	Municipalité locale	(PR5-21, PR6-14) Réfection - Salle des toilettes - Salle communautaire	22 445,00\$	6 000,00 \$	6 000,00\$
2	Municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage	Municipalité locale	(PR6-10) Jouer, Marcher, Faire du vélo en toute sécurité - Phase 1	18 660,85 \$	6 000,00 \$	6 000,00\$
2	Municipalité de Lotbinière	Municipalité locale	(PR6-13) Circuits santé pour aînés	32 000,00\$	2 600,00 \$	4 000,00\$
2	Municipalité de N.D.S.C. d'Issoudun	Municipalité locale	(PR6-15) Mise aux normes des installations sportives	20 378,36\$	8 000,00 \$	0,00\$

Bilan financier

Le tableau suivant résume le bilan du fonds de développement des territoires (FDT).

MRC de LOTBINIÈRE					
Fonds de développement des territoires (FDT)					
			Dt	Ct	Solde
2015	Subvention FDT 2015-2016			721 110.00 \$	721 110.00 \$
	Appropriation pour l'aménagement		88 550.00 \$		632 560.00 \$
	Contribution au CLD		157 241.00 \$		475 319.00 \$
	Contribution Agents Ruraux		57 434.00 \$		417 885.00 \$
2016	Subvention FDT 2016-2017			734 788.00 \$	1 152 673.00 \$
	Sommes versées au Pacte Rural 4		173 993.61 \$		978 679.39 \$
	Contribution au CLD		157 242.00 \$		821 437.39 \$
	Contribution Agents Ruraux		57 435.00 \$		764 002.39 \$
	Contribution au CLD pour communication		27 000.00 \$		737 002.39 \$
	Contribution au CLD pour EIL		35 000.00 \$		702 002.39 \$
	TREMCA # 275-10-25		10 000.00 \$		692 002.39 \$
	Loyer de 3 sessions pour le cégep		46 500.00 \$		645 502.39 \$
	Appropriation pour l'aménagement		88 550.00 \$		556 952.39 \$
2017	Encaissement du démantèlement de la CRÉ			34 063.33 \$	591 015.72 \$
31 mars 2017	Revenus d'intérêts des derniers 12 mois			5 191.88 \$	596 207.60 \$
	Appropriation pour l'aménagement		88 550.00 \$		507 657.60 \$
29 mai 2017	Subvention FDT 2017-2018	25%		183 697.00 \$	691 354.60 \$
10 juil. 2017	Subvention FDT 2017-2018	55%		404 133.00 \$	1 095 487.60 \$
20 déc. 2017	Subvention FDT 2017-2018	20%		146 958.00 \$	1 242 445.60 \$
	Sommes versées PR4		101 911.37 \$		1 140 534.23 \$
	Sommes versées PR5		63 375.00 \$		1 077 159.23 \$
	Sommes versées PR6		21 541.25 \$		1 055 617.98 \$
	Contribution au CLD pour communication régionale		27 000.00 \$		1 028 617.98 \$
	Contribution au CLD		157 241.00 \$		871 376.98 \$
	Contribution Agents Ruraux		57 434.00 \$		813 942.98 \$
	Contribution au CLD pour EIL		35 000.00 \$		778 942.98 \$
	Contribution au CJE pour Programme Mobilité-diversité		9 350.00 \$		769 592.98 \$
	Contribution au CLD pour PDZA		20 000.00 \$		749 592.98 \$
	Contribution loyer cégep Thetford (2 sessions)		41 750.00 \$		707 842.98 \$
	Contribution Ville de Lévis - Etude 3e lien		1 049.87 \$		706 793.11 \$
	Contribution TREMCA		12 000.00 \$		694 793.11 \$
	Contribution TACA		4 800.00 \$		689 993.11 \$
	Contribution à la fondation du Campus Collégial de Lotbinière		10 619.30 \$		679 373.81 \$
	Contribution pour Aide Alimentaire Lotbinière et Entraide Sainte-Croix		1 000.00 \$		678 373.81 \$
	Contribution pour le comité consultatif en environnement		- \$		678 373.81 \$
31 déc. 2017	Revenus d'intérêts des derniers 9 mois			3 038.37 \$	681 412.18 \$
					681 412.18 \$
2018					681 412.18 \$
31 mars 2018	Revenus d'intérêts de 3 mois 2018			1 701.35 \$	683 113.53 \$
	Contribution au CLD pour communication régionale		27 000.00 \$		656 113.53 \$
	Contribution au CLD		252 675.00 \$		403 438.53 \$
	Contribution au CLD pour EIL		35 000.00 \$		368 438.53 \$
	Contribution au CJE pour Programme Mobilité-diversité		11 000.00 \$		357 438.53 \$
	Contribution au CLD pour PDZA		40 000.00 \$		317 438.53 \$
	Appropriation pour l'aménagement		88 550.00 \$		228 888.53 \$
	Contribution agent développement des collectivités		41 899.68 \$		186 988.85 \$
	Contribution loyer cégep Thetford (2 sessions)		57 275.00 \$		129 713.85 \$
	Contribution Ville de Lévis - Étude 3e lien		- \$		129 713.85 \$
	Contribution TREMCA		13 000.00 \$		116 713.85 \$
	Contribution à la fondation du Campus Collégial de Lotbinière		10 619.30 \$		106 094.55 \$
	Contribution pour Sécurité Alimentaire		26 000.00 \$		80 094.55 \$
	Contribution C.C. Environnement		10 609.45 \$		69 485.10 \$
18 juin 2018	Subvention FDT 2018-2019	25%		191 392.00 \$	260 877.10 \$
	Contribution au Moulin du Portage- travaux toiture		15 000.00 \$		245 877.10 \$
	Contribution TACA		4 800.00 \$		241 077.10 \$
	Sommes engagées PR4		30 404.19 \$		210 672.91 \$
	Sommes engagées PR5		33 750.00 \$		176 922.91 \$
	Sommes engagées PR6		34 011.09 \$		142 911.82 \$
13 août 2018	Subvention FDT 2018-2019	55%		421 064.00 \$	563 975.82 \$
1 nov. 2018	Subvention FDT 2018-2019	20%		153 114.00 \$	717 089.82 \$
	Revenus d'intérêts des derniers 9 mois			6 172.68 \$	723 262.50 \$
2019					723 262.50 \$
31 mars 2019	Revenus d'intérêts de 3 mois 2018			2 356.75 \$	725 619.25 \$
2018-2019	Contribution TACA		5 040.00 \$		720 579.25 \$
2018-2019	Sommes engagées PR4		- \$		720 579.25 \$
2018-2019	Sommes engagées PR5		2 000.00 \$		718 579.25 \$
2018-2019	Sommes engagées PR6		4 000.00 \$		714 579.25 \$
					714 579.25 \$
	Contributions Totales de la MRC:		2 294 201 \$		

Les 734 788 \$ auxquels se sont ajoutés les 8 529.43 \$ d'intérêts cumulés pour la période allant du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019 ont soit été engagés et/ou versés. Une copie du fichier *FDT_Saisie reddition de compte Final.xls* est jointe au présent rapport et vient apporter certaines précisions au tableau ci-haut présenté.

Tant les objets du fonds décrit à l'article 4 de l'entente, notamment en lien avec l'aménagement du territoire, le mandat de développement économique, la promotion de l'entrepreneuriat, etc. ont été décrits au rapport de reddition de compte ci-joint. De plus, les projets ont été mis en lien avec les priorités d'intervention que la MRC de Lotbinière avait adoptées pour cette première année de gestion du «fonds de développement des territoires».

Liste des ententes

Pour l'année 2018-2019, une entente existante délègue au CLD le développement économique de la MRC de Lotbinière qui a été signée en décembre 2015 après que ladite entente ait reçu l'approbation du Ministre.

Depuis 2018, quelques ententes ont vu le jour. On parle ici notamment de l'entente sectorielle en développement économique, innovation et tourisme signée avec le Ministère des Affaires municipales et de l'habitation. Cette dernière entente sera traitée au rapport 2019-2020.

Autres engagements intégrés au rapport

- PDZA (mise en œuvre)	30 000 \$
- Aide Alimentaire Lotbinière (Entraide Sainte-Croix)	26 000 \$
- Projets MRC-Environnement	<u>10 000 \$</u>
	66 000 \$

Conclusion

Pour l'année 2018-2019, il apparaît évident que la MRC a répondu positivement à ses engagements relativement à son rôle et ses responsabilités, à la gestion du fonds, à la fixation de priorités d'intervention, à l'adoption de ses Politiques de Soutien aux Entreprises et de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie. C'est avec la reddition de compte rattachée à ce rapport que la liste des engagements de la MRC de Lotbinière en lien avec la gestion du FDT est complétée.